



Nouvel étudiant à la rentrée 2018



Je crée un compte personnel ameli sur le site ameli.fr ou sur l'application ameli.



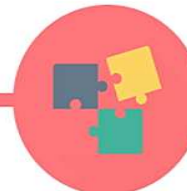
Je renseigne mes coordonnées bancaires (RIB) sur mon compte ameli.



Si ce n'est pas déjà fait, je choisis un médecin traitant et, lors d'une consultation, je remplis avec lui une déclaration de choix qu'il télétransmettra directement à ma caisse d'assurance maladie.



Je mets à jour ma carte Vitale en utilisant les bornes disponibles dans toutes les caisses de l'Assurance Maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



Je m'assure que mon numéro de sécurité sociale personnel (NIR) est bien enregistré auprès de ma mutuelle/assurance complémentaire santé.



Déjà étudiant avant la rentrée 2018



Je vérifie que mon adresse postale est bien à jour auprès de ma mutuelle étudiante.



Je m'assure que ma mutuelle étudiante dispose de mes coordonnées bancaires (RIB). Si ce n'est pas le cas, je les lui adresse.



Si ce n'est pas déjà fait, je choisis un médecin traitant lors d'une consultation, je remplis avec lui une déclaration de choix qu'il télétransmettra directement à ma mutuelle étudiante.



Je mets à jour ma carte Vitale en utilisant les bornes disponibles dans toutes les caisses de l'Assurance Maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.

Vous souhaitez contacter l'Assurance Maladie ? C'est simple et rapide !

🗨 Depuis le forum pour les assurés : www.forum-assures.ameli.fr

✉ Par mail : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie ».

📞 Par téléphone : appelez le 09 69 69 69 69 (numéro vert) ou le 09 69 69 69 69 (numéro vert) ou le 09 69 69 69 69 (numéro vert).